

# RETROCESSION DE VOIE – LOT LES AMANDIERS

---

Une procédure de rétrocession de voiries du lotissement Les Amandiers a été initiée par la ville de Montbrison. Une enquête publique avait été réalisée en 1993 suivi d'une délibération approuvant la rétrocession des voiries dans le domaine public. Cependant, la procédure n'a jamais été finalisée. A ce jour, les parcelles AT 809 et AT 805 appartiennent toujours aux indivisaires du lotissement.

En conséquence, afin de finaliser la procédure la commune souhaite procéder à l'intégration d'office des voies dans le domaine public. L'enquête publique constitue un préalable indispensable en application des articles R.141-4, R.141-5 et R.141-7 à R.141-9 du code de la voirie routière.